

CONSEIL COMMUNAL DU 21 SEPTEMBRE 2017

Etaient présents :

M. RENAUD Daniel, Maire Délégué de la commune déléguée de La Côte d'Aime, MM. LUISET René, 1^{er} adjoint, BOUZON Charles, 3^{ème} adjoint, Mme HOEN Martine, 4^{ème} adjointe, MM. BLANCHET Jean-Luc, COLLOMB Pascal, OLLINET Alain, conseillers municipaux,

Mme FAVRE Géraldine, Directrice Générale des Services de LA PLAGNE TARENTEAISE.

Excusés: M. BUTHOD-GARCON Freddy, 2^{ème} adjoint, MM. SILVESTRE Marcel, TARDY Lionel, M. SERVAJEAN Daniel, conseillers municipaux.

Avec le soutien de Madame Géraldine FAVRE, Directrice Générale des Services de LA PLAGNE TARENTEAISE, une grande réflexion a été menée sur la gestion du budget passé, actuel, mais surtout à venir de la commune déléguée de La Côte d'Aime suite à la fusion des quatre communes. Vos élus et les techniques de La Plagne Tarentaise travaillent en étroite collaboration pour assurer l'équilibre budgétaire de chaque commune déléguée jusqu'en 2020 pour, à terme, parvenir à n'avoir qu'un budget général commun à la commune de LA PLAGNE TARENTEAISE.

Madame Géraldine FAVRE insiste alors sur l'importance du travail en prospective. Il consiste à déterminer sur une année civile quels seront les projets et les besoins sur l'année à suivre.

Une fois ceux-ci décidés, les techniques de LA PLAGNE TARENTEAISE chiffreront et évalueront les budgets à allouer en tenant compte des recettes de la commune.

♦ **Le budget général** (La préparation du budget est prévue courant octobre 2017)

Les élus de la commune déléguée de La Côte d'Aime prévoient une limitation des dépenses et un meilleur contrôle de celles pouvant être limitées. Pour cela, plusieurs d'entre elles sont évoquées pour être solutionnées.

1/ La dépense des énergies :

Une réelle volonté de prendre en main l'optimisation des énergies nécessaires au bon fonctionnement de la commune déléguée amène alors à envisager de se rattacher à l'avenir au contrat de gestion des énergies de la commune de La Plagne Tarentaise.

2/ Le réseau d'assainissement et l'eau :

Toujours dans un souci de confort et de santé pour les administrés, des projets à venir pour l'amélioration du réseau d'assainissement et de la qualité de l'eau sont à prévoir.

Il a été soulevé l'existence actuellement de cinq tarifs différents et le souhait de parvenir à aligner la fiscalité et à facturer un prix unique, communs aux quatre communes historiques rassemblées en la commune de LA PLAGNE TARENTEAISE.

La compétence eau et assainissement doit être reprise par la communauté de communes des Versants d'Aime en 2020.

3/ Limiter la pression fiscale :

Les recettes de la commune reposent en grande partie sur la taxe foncière et la taxe d'habitation. Il est donc essentiel d'ajuster les budgets futurs et d'éviter les emprunts pour stabiliser les taxes, voir les réduire à court terme.

♦ Les travaux réalisés et en cours

Suite à la fusion des quatre communes historiques, les services techniques se sont regroupés au sein d'une même équipe et interviennent indifféremment sur tous les secteurs. Une réunion hebdomadaire est maintenue entre les responsables techniques et les élus des communes déléguées pour l'organisation des travaux à réaliser ou ceux en cours.

A ce jour, les services techniques :

- ont assuré le curage des caniveaux sur les routes de montagne, la remise en état des chemins d'accès et le fauchage des talus.
- sont intervenus au chalet communal de Foran et au refuge de la Balme pour la mise en place de toilettes complémentaires avec point d'eau et l'entretien des extérieurs. A Foran, ils ont refait le plancher de la passerelle en bois enjambant l'Ormente et conforté l'ouvrage.
- ont aménagé des passages sur les chemins de montagne pour les animaux en estive.
- ont installé une armoire de traitement de l'eau au niveau du hameau de Chambrier suite aux constatations de pollution provenant du Mont Rosset.
- ont nettoyé les bois et embûches obstruant le bief principal de La Côte d'Aime avec la collaboration de l'Office National des Forêts.

L'entreprise Perrière a quant à elle :

- réparé la voûte qui s'effondrait sur le ruisseau de Pierrolaz.
- mis en place deux grilles sur les avaloirs du ruisseau de Pierrolaz pour en éviter les obstructions.
- construit un mur de soutènement sur la route de la montagne, entre Bon Pas et Les Fours, suite à un effondrement du talus en amont. Ils ont remis en place les buses de béton pour le passage de l'eau.

Les travaux d'aménagement de la cantine scolaire de l'école du Villard se sont déroulés du 03 juillet au 01^{er} septembre 2017. L'inauguration a eu lieu le mercredi 11 octobre en présence des Elus, des parents d'élèves et des équipes ayant participé à la réalisation des travaux.

Certains habitants ont soulevé des questions concernant l'entretien et la réparation des murs de soutènement du Chemin des Vignes. Ceux-ci doivent être réalisés par les propriétaires en amont et en aval. Néanmoins, il subsiste toujours un litige sur l'effondrement d'un mur suite au passage d'un véhicule des pompiers intervenus pour un feu de broussaille. Ce dossier est en cours d'instruction et fait l'objet d'une contre expertise.

♦ L'urbanisme

Depuis le 01^{er} janvier 2017, plus de 50 dossiers ont été traités.

Il est rappelé aux demandeurs que la législation en matière d'urbanisme est de plus en plus restrictive. Tous les dossiers doivent être remplis correctement et faire l'objet d'une attention particulière sous peine d'être renvoyés et par conséquent, de prendre du retard. De plus, chaque dossier est facturé à la commune pour un prix allant de 80 à 220 euros et chaque modification est elle facturée 110 euros.

En outre, les travaux du parking de Montméry ont été réalisés. Deux places en libre accès gratuit et deux places de parking couvertes non closes sont mises à la location par la mairie déléguée de La Côte d'Aime (loyer annuel de 600€/place). Les candidatures sont à déposer avant le 20 octobre sous pli cacheté mentionnant l'objet sur l'enveloppe. Pour toute information, vous pouvez vous adresser à la mairie.

L'acquisition de la maison MAGNIER à la Petite Bergerie, par la mairie a été conclue et les travaux de démolition sont réalisés. Le parking sera terminé en 2018.

Une réflexion est nécessaire concernant la route de Fromenterie devenue trop étroite par rapport au passage relativement important des véhicules. Trois possibilités ont alors été évoquées :

- élargir la voirie en faisant l'acquisition de parcelles afin de les aligner aux cessions gratuites prises les années passées.
- construire des ilots de croisements.
- mettre cette route à sens unique.

L'idée de mettre dans un premier temps cette route à sens unique et progressivement faire l'acquisition des morceaux de parcelles serait retenue.

♦ **La circulation :**

La commune fait face à des problèmes de circulation eu égard à des vitesses excessives et le non respect de la réglementation mise en place ce qui engendre des plaintes des habitants.

Sur le Chemin de Pierrolaz, malgré la mise en place de balises pour empêcher ce passage interdit, des conducteurs l'empruntent malgré tout. Il sera demandé à la Police Municipale d'effectuer un contrôle et de dresser des contraventions.

Sur le Chemin de Pré Boissy, des riverains ont adressé un courrier à la mairie constatant que certains conducteurs considèrent ce chemin comme un raccourci et l'empruntent avec une vitesse excessive mettant en danger ces habitants.

Dès lors, un débat s'instaure sur les problèmes des véhicules circulant sur La Côte d'Aime :

- 1/ La route principale est départementale et la vitesse ne peut être limitée en dessous de 70km/h, mis à part la traversée du chef lieu en accord avec le département.
- 2/ Malgré la pose d'écluses et de séparateurs de voie entre l'église et la mairie, il est régulièrement constaté que certains conducteurs ne respectent pas les priorités.
- 3/ Lors des déposes devant les arrêts de bus, des conducteurs forcent le passage sans se soucier de la sécurité des enfants et des accompagnants.

Tout ces faits constatés sont ceux d'habitants de la commune et non pas de touristes !
Nous faisons donc appel au civisme de chacun avant d'avoir recours à la répression.

♦ **Forfait de ski**

Pour les enfants scolarisés sur la commune de La Plagne Tarentaise, la gratuité est toujours en place. Les parents d'élève ont reçu le formulaire d'inscription à rendre aux écoles respectives avant le vendredi 13 octobre.

Pour les particuliers, l'inscription se fait directement en ligne du 4 octobre au 15 novembre sur le site www.aodlp.fr Toutes les conditions tarifaires sont précisées.

♦ **Participation citoyenne**

Le principe est l'inscription volontaire de un ou deux administrés par commune déléguée qui seraient les « référents » des concitoyens témoins de faits inhabituels. Le rôle des référents est de signaler en gendarmerie les évènements rapportés par les habitants.

Ceci permet d'assurer une plus grande sécurité de la population en évitant d'engorger les services de gendarmerie, mais aussi en sensibilisant les personnes à l'observation et à l'importance du signalement de faits inhabituels permettant d'éviter les infractions.

La convention entre la gendarmerie, la Préfecture et la commune déléguée de La Plagne Tarentaise a été signée. Malheureusement, à ce jour, aucun volontaire ne s'est désigné auprès de la gendarmerie d'Aime La Plagne. Aussi, une nouvelle campagne d'information va être mise en place pour rassurer la population qui semble avoir des craintes par rapport à l'inscription en gendarmerie.

♦ **Goûter du CCAS**

Le goûter aura lieu à la salle des fêtes de La Côte d'Aime le dimanche 19 novembre à 14h00. Les colis seront traditionnellement distribués et les invitations seront envoyées d'ici fin octobre.